

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° 84- 6 DU 7 FEVRIER 1984
RELATIVE AU CONTRAT DE RIVIERE "ARMANÇON"

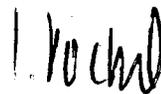
Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs au Directeur pour passer au nom de l'Agence le contrat de rivière "Armançon".

LE SECRETAIRE,
DIRECTEUR DE L'AGENCE,



Claude LEFROU

LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Lucien VOCHEL

